

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 octobre 2019

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 12

Date de convocation : 14 octobre 2019

Absents ayant donné pouvoir : R. LAHLOUH à S. SEPREZ,

Absents : S. VIE, S. LE PELTIER

Secrétaire de séance : S.MIGNOT

Ordre du jour :

Le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 11 septembre 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

1 Délibération SIDEC pour l'avant-projet sommaire effacement basse tension église

Le conseil municipal approuve l'avant-projet pour un montant de 46 090.71€, restera à charge à la commune 11571.75 €.

2 Décision modificative

Le conseil municipal, décide les virements suivants sur le budget eau :

Compte 022 - 230 €

Compte 673 + 230 €

3 Délibération destination des coupes 2020

Suite à la commission bois du 18 octobre, le conseil municipal approuve

- la destination des coupes de bois pour 2020 : parcelles 32a, 33a et 34r, 2ar et 41ar, ces résineux seront vendus sur pied, ce qui n'occasionne pas de frais.

Les parcelles 14, 28 et 42 pour les feuillus, seront façonnés à la mesure. L

La recette estimée se situe entre 20000 et 25000€ net.

L'affouage 2020-2021 se fera dans les parcelles exploitées les années précédentes.

4 Délibération pour l'évaluation des transferts de charges par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Après avoir pris connaissance du rapport de la CLECT élaboré par la communauté de communes, concernant l'évaluation des transferts de charges pour 2019, le conseil municipal refuse à 1 voix pour, 5 voix contre et 7 abstentions l'évaluation des transferts de charges notamment pour les charges périscolaires.

5. Délibération d'attribution de compensation provisoire 2019

Actuellement la commune perçoit 12051€ d'attribution de compensation résultant des transferts de charges déjà effectués. Les charges prévues au titre de la compétence périscolaire sont de 2735 € pour Mesnay. Après vote, le conseil municipal (1 voix pour, 5 voix contre et 7 abstentions) n'approuve pas l'attribution de compensation 2019 prévue à hauteur de 9316 € (12051 – 2735), le mode de calcul lié au périscolaire (80 % pris en charge par la communauté de communes et 20 % pour la commune).

Le conseil municipal estime que la communauté de communes doit prendre en charge à 100% cette compétence.

6. Délibération pour la participation des communes à la montée du débit

Nous ne sommes pas encore concernés pour la montée en haut débit, car nous sommes en phase 1 de réalisation. La commune de Mesnay devrait apparaître dans la phase 2 de réalisation projetée au maximum pour 2026.

7. Délibération Atlas de la biodiversité communale

Le conseil municipal s'exprime 5 voix pour, 3 abstentions et 5 voix contre : donc il est très partagé et considère qu'il y a déjà de nombreux livres sur la biodiversité sur notre commune. La décision ayant tardé est-il encore possible de réaliser cet atlas pour Mesnay ?

8. Devis blocs de secours salles des fêtes et Moutelle + alarme

Le conseil accepte le devis de l'entreprise Feuvrier d'un montant de 421.09 € TTC pour la vérification annuelle des 6 blocs de secours et pour le changement de l'alarme de la salle des fêtes.

Questions diverses

Lecture de courriers de Mme Maubey demandant :

- 1. La réfection des dalles du columbarium : travaux effectués par l'employé communal
- 2. Eboulement d'un mur de soutènement rue basse : les travaux seront effectués avant la fin du chantier rue basse par le conseil départemental,
- 3. demandant la suppression du transformateur : le conseil municipal conscient de cette « verrue » à la volonté de le supprimer dès que les finances le permettront.
- 4. Demande de compte rendu dans sa boîte aux lettres : les comptes rendus sont affichés aux panneaux et sont sur le site de la commune,
- 5. Demande de déclaration catastrophe naturelle à la suite de la sécheresse : c'est la première demande que nous recevons. Nous incitions les administrés concernés à se faire connaître rapidement et à déclarer aux dégâts à leur assurance. La commune fera une demande déclaration auprès de la préfecture.
- 6. Demande de réparation sur son bâtiment suite à l'incident de tracteur survenu courant 2014, le maire l'informe que le dossier est clos depuis longtemps.
- Lecture du courrier de Mr Jallon nous demandant de régler une facture de 1200 € pour le raccordement à l'assainissement de sa maison rue de l'huilerie, les travaux ont été réalisés par un artisan. Réponse a été faite par le Maire que la commune ne peut pas prendre en charge cette dépense car seule l'entreprise SUEZ est habilitée à travailler sur notre réseau.
- Le Maire informe qu'une subvention DST du département d'un montant de 17 200 € sera attribuée à la commune pour les travaux de mise en séparatif des réseaux d'eau pour la rue basse.

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10h.00 aux monuments aux morts à Mesnay et sera suivie d'un pot à la salle des fêtes.

Fin de séance